

Conseil Communal - Séance du 27/11/2023

Réponse aux interpellations de Mme Diana NIKOLIC et M. Fabrice DREZE, et de M. Michel FAWAY

Objet : Projet de Maison de Détention à Grivegnée.

Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

En 2021, l'Etat a débloqué 92 millions pour la création de 15 Maisons de détention dans tout le pays.

Il s'agit d'un programme de création de lieux de détention à petite échelle (environ 50 détenus, maximum 60) pour des condamnés à des courtes peines, ces centres constituant des alternatives à la prison "classique", en vue de la facilitation de leur réinsertion.

Sont visées les peines de moins de 3 ans, pour des personnes ne présentant pas un profil élevé de dangerosité, et qui ne vont pas en prison actuellement : depuis longtemps en Belgique, les courtes peines ne sont pas purgées, ou alors elles sont exécutées en dehors de la prison, via surveillance par bracelet électronique.

Les délinquants sexuels ou les condamnés pour des faits de terrorisme sont exclus de ces dispositifs.

Ce concept de détention est louable puisqu'il s'agit à la fois de lutter contre une forme d'impunité et d'injustice pour les victimes d'actes considérés comme moins graves, mais néanmoins traumatisants, et à la fois de faire diminuer le taux de récidive.

Fin 2020, le Ministre de la Justice avait sollicité les Gouverneurs afin d'aider à trouver des bâtiments disponibles de moyenne importance pouvant accueillir des Maisons de détention. La Ville de Liège, consultée, ne s'est pas portée candidate pour ce type de projet.

En mai 2022, le Ministre de la Justice – le libéral VAN QUICKENBORNE, - m'a fait part de son souhait d'implanter 2 Maisons de détention dans la Province de Liège.

La recherche de bâtiments de type maisons de repos, hôtels, internats, hôpitaux, ... n'avait jusque-là pas abouti en région liégeoise (notamment à Verviers, Flémalle, Chaudfontaine).

Lors d'un contact téléphonique avec le Ministre durant l'été 2022, je lui ai exprimé ma forte réticence, Liège devant déjà s'investir par ailleurs dans d'autres initiatives fédérales, et souffrant d'un problème important en matière de toxicomanie, lequel mobilise comme on le sait beaucoup d'acteurs locaux.

En septembre 2023, le Conseil des Ministres a validé l'acquisition par la Régie des Bâtiments de l'Espace Belvaux, site appartenant à la Province. Mon avis, et encore moins mon accord, n'ont été sollicités quant à ce fait.

Avec le Chef de Corps, je suis allé visiter le 16 octobre dernier la Maison de détention de Forest, afin de prendre la mesure de ce qu'implique ce type d'établissement dans une ville.

Si nous avons été rassurés et impressionnés par ce qui nous a été présenté. La situation de Forest est toute autre, puisque la Maison de détention s'est installée dans l'ancienne prison pour femmes.

A Anvers, je constate que la future Maison de détention prendra place sur l'aire de stationnement du site Digipolis (40 places prévues dans des unités préfabriquées).

A Courtrai, la localisation géographique de l'établissement présente également des caractéristiques très différentes du projet fédéral

liégeois, puisque la Maison de détention n'est pas directement jointive d'un quartier résidentiel.

C'est l'un des reproches que les riverains ont adressés au Ministre de la Justice, qui les avaient conviés à une séance d'informations mardi dernier : l'implantation prévue à Grivegnée est totalement enclavée au milieu d'habitations. La sécurité, la proximité avec les écoles, les contacts avec les résidents aux arrêts de bus ou dans les commerces proches, la dénaturation du parc Belvaux, la pression sur le stationnement, la dépréciation de la valeur des immeubles sont autant d'inquiétudes qui ont été relayées au Ministre.

Un collectif de citoyens du quartier s'est créé et se mobilise pour s'opposer à cette implantation. Leur pétition a recueilli des centaines de signatures en quelques jours.

Dans la foulée, nous avons appris que le bâtiment ne pourrait héberger que 20 résidents, et que deux unités préfabriquées seraient prévues dans le parc Belvaux pour accueillir 40 autres condamnés à de courtes peines.

Pour ces 2 unités, des permis sont nécessaires. Je n'ai pas caché au Ministre que cela pouvait constituer une difficulté. Je rencontrerai prochainement et le Ministre et le collectif afin de faire le point sur le dossier.